

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 29 janvier 2016

## COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 29 janvier 2016 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

\*\*\*\*\*

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 22 janvier 2016.

**Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire :** Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, KOCHERT Jacky, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, SCHWEINBERG Nadine, KELLER Martial, GRÉBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, GAUTIER Julien, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel, KRIEGER André

**Étaient excusés (avec procuration de vote) :**

Mme CADENE-SCHULIK Francine qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie  
M. EHRISMANN Etienne qui a donné procuration à M. FISCHER Etienne  
M. PFEFFER Jean-Louis qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max

### **Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance**

\*\*\*\*\*

M. Jean-Claude HUCK, Maire délégué, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 03/02/2016 et publiées par affichage le 05/02/2016.

\*\*\*\*\*

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2015
2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
3. LA GEOTHERMIE : PRESENTATION D'UN PROJET DE CENTRALE PAR ES STRASBOURG
4. FUSION DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER ET DE L'ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES DE BETSCHDORF
5. AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE – VERSEMENT DE LA COTISATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISSION RETENUE
6. AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION N°2013/112 DU 16/01/2014
7. CONVENTION VILLE / ASSOCIATION LES AMIS DU MUSEE WESTERCAMP
8. VENTE D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE MME VOLMER
9. PROJET DE VENTE OPUS 67 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
10. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME
11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
12. DIVERS

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 29 janvier 2016

---

\*\*\*\*Séance publique\*\*\*\*

---

## **1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2015**

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 20 janvier 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

## **2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

M. le Maire a procédé à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal : M. Julien GAUTIER.

Cette installation fait suite au décès de M. Norbert SCHWARTZ en date du 8 janvier 2016 et de la décision de la suivante de liste, Mme Weronika FISCHER de ne pas siéger au Conseil Municipal.

## **3. LA GEOTHERMIE : PRESENTATION D'UN PROJET DE CENTRALE PAR ES STRASBOURG**

Il s'agit d'un point d'information.

## **4. FUSION DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER ET DE L'ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES DE BETSCHDORF**

Par un courrier du 24 décembre 2015, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a informé de son souhait d'opérer un rapprochement plus intégré entre le Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de la Lauter et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Betschdorf.

L'objectif de ce rapprochement est de consolider l'offre de soins et médico-sociale de proximité.

Au plan juridique, la formule la plus adaptée consiste à fusionner, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le CHI de la Lauter et l'EHPAD de Betschdorf après délibération des deux instances.

Conformément à l'article R6141-11 du Code de la Santé Publique, l'avis formel du Conseil Municipal est requis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable à la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal de la**

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 29 janvier 2016

Lauter et de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de Betschdorf.

## **5. AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE – VERSEMENT DE LA COTISATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISSION RETENUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du syndicat mixte à la carte « Agence Territorial d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes,

Vu la délibération d'adhésion du 29 mai 2015 de la Ville de Wissembourg à ce syndicat,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle d'1€ / habitant / an plafonnée à 5 000 €
- d'approuver la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- de prendre acte du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2€ / habitant / an
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

L'ATIP a vocation à prendre le relais des services assurés jusqu'à présent par le Département, notamment au niveau de l'instruction des permis de construire.

Par délibération du 29 juin 2011, la Ville de Wissembourg avait déjà décidé de confier au Département l'instruction des autorisations d'occupation des sols.

## **6. AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION ALSACE MARCHÉS PUBLICS N°2013/112 DU 16/01/2014**

Par convention en date du 13 janvier 2014 , la Ville a adhéré à la plate-forme Alsace Marchés Publics.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 29 janvier 2016

L'avenant n°01 a pour effet de modifier le paragraphe "date d'effet et durée de la convention", la fin de la convention est reportée au 31 août 2016, ce délai pourra être prolongé par décision expresse de la Région.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que toutes les autres pièces nécessaires.

## **7. CONVENTION VILLE / ASSOCIATION LES AMIS DU MUSEE WESTERCAMP**

L'association "Les amis du Musée Westercamp" a sollicité le renouvellement de la convention du 14 novembre 2012, autorisée par une délibération du 25 octobre 2012, ainsi que l'autorisation d'organiser diverses manifestations au Musée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- d'autoriser le renouvellement de la convention précitée pour une durée de 3 ans
- d'approuver les termes de la demande complémentaire de l'association, réceptionnée le 25 novembre 2015, visant à organiser des manifestations (conférences, expositions et autres animations) sur le site du Musée
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

La convention, autorisant la mise à disposition des collections du Musée et des Archives historiques ainsi que l'organisation de manifestations dans l'enceinte du Musée, est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Aucune participation n'est versée par l'association qui s'engage, en contre partie du droit de consultation et d'occupation du Musée, à remettre gratuitement aux services municipaux, une copie de son travail.

## **8. VENTE D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE MME VOLMER**

Vu l'avis de France Domaine n°2015/544/V0613 en date du 23 juin 2015,

Vu l'engagement signé par Madame Dominique VOLMER demeurant à 67160 WISSEBOURG, 3 Rue des Augustins, le 13 décembre 2015,

Vu le croquis d'arpentage,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser :

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 29 janvier 2016

- la vente au profit de Madame Dominique VOLMER, ou de tout autre personne physique ou morale se substituant à cette dernière, de la parcelle provisoirement cadastrée sous section 29 n° 3/34 d'une contenance de 2,40 ares moyennant le prix de 5 000, 00 € HT l'are, soit un montant total de 12 000€ HT.
- M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les autres pièces nécessaires.

Les conditions particulières à la vente sont relatées ci-dessous :

- L'acte devra prévoir la constitution d'une servitude de passage, avec pour fonds servant, la parcelle provisoirement cadastrée sous section 29 n° 3/34 d'une contenance de 2,40 ares et pour fonds dominant la parcelle cadastrée sous section 29 n°226 appartenant à la Ville de Wissembourg.
- La parcelle provisoirement cadastrée sous le n° 3/34 cédée par la Ville de Wissembourg devra rester nue de toute construction.

Les frais d'arpentage seront pris en charge par l'acquéreur.

## **9. PROJET DE VENTE OPUS 67 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par courrier en date du 6 janvier 2016, l'Office Public de l'Habitat (OPUS 67) a sollicité l'avis du Conseil Municipal concernant la mise en vente et le prix du logement suivant :

T4 de 80 m<sup>2</sup> situé au 12 rue d'Erstein (libre d'occupation)

Le logement est proposé au prix de :

105 000 € pour les locataires d'OPUS 67

112 000 € pour les non locataires

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'émettre un avis favorable au projet de vente dans les conditions exposées ci-dessus.

## **10. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

Par délibération en date du 24 octobre 2014, le Conseil Municipal avait désigné Mme Joëlle DHEURLÉ, conseillère municipale, afin de siéger à l'Office de Tourisme de Wissembourg.

Par un courrier en date du 17 décembre dernier, le président de l'Office de Tourisme informe de ce que le conseil d'administration de l'Office a voté à l'unanimité des présents le souhait

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 29 janvier 2016

tendant au remplacement de Mme DHEURLÉ. Cette demande est motivée en raison des absences de l'intéressée lors des 4 dernières réunions dont 3 absences non excusées.

Ce point est soumis au Conseil Municipal en vue de la désignation d'un autre conseiller municipal pour siéger à l'Office de Tourisme.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis) de désigner Madame Anne-Marie WENDLING pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme en remplacement de Madame Joëlle DHEURLÉ.**

## **11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de créer un emploi d'attaché territorial non permanent, IB 379 – IB 801, à raison de 35/35<sup>èmes</sup> pour un accroissement temporaire d'activité à compter de février 2016.

Ce recrutement intervient dans le but d'assurer une transition avant le départ d'un agent en congé de maternité.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

---

\*\*\*\*Informations\*\*\*\*

---

## **12. DIVERS**

### ➤ **Prochaines séances du Conseil Municipal :**

Vendredi 11 mars à la salle communale d'Altenstadt

Vendredi 9 avril

### ➤ **Prochaines manifestations :**

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

➤ Intervention de M. Jacky KOCHERT (licenciement de Mme Joëlle DHEURLE devenue salariée de l'association La Navette)

➤ Intervention de M. Gabriel BASTIAN (démission)

*Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 19h55.*